

001

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le lundi 5 février 2018 à 19 h 30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Drouin, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;
4. Adoption des comptes de janvier 2018;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 relative à la présentation et à l'adoption du budget 2018 et du plan triennal d'immobilisation 2018, 2019 et 2020;
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 relative à l'adoption du règlement numéro dix-huit deux-cent vingt-trois (18-223) décrétant les taux de taxes pour l'année 2018 et le taux d'intérêt sur tous les comptes dus à la Municipalité;
7. Service de garde : demande de transport lors de la journée de planification du vendredi 9 février 2018;
8. Fête de la pêche : achat de truites
9. Demande d'autorisation de stationnement dans les rues lors de la randonnée Quad du 15 septembre 2018;
10. Approbation des dépenses reliées aux travaux exécutés dans le but d'améliorer le réseau routier municipal
11. Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
12. Service de soins psychiatriques au Centre hospitalier de la région de Thetford;
13. Fonds culturel 2018;
14. Commande d'épinettes;
15. Voirie;
 - 15.1 Achat de 25 tonnes supplémentaires de sel de déglçage;
16. Correspondance de la mairesse;
 - 16.1 Comité des élus
17. Période de questions;
18. Affaires nouvelles.
19. Levée de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-02-026

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente.

002
2018-02-027

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018. Adopté

4. ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures;

ATTENDU QU'un montant de 89 559,82 \$ est déboursé à même le fonds général;

2018-02-028

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2018 inclusivement, pour un montant de 89 559,82 \$. Adopté

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018 RELATIVE À LA PRÉSENTATION ET À L'ADOPTION DU BUDGET 2018, ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018, 2019 ET 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 48 heures avant la tenue de la présente, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 relative à la présentation et à l'adoption du budget 2018, et du plan triennal d'immobilisation 2018, 2019 et 2020.

2018-02-029

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018. Adopté

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018 RELATIVE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO DIX-HUIT DEUX-CENT VINGT-TROIS (18-223) DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2018 ET LE TAUX D'INTÉRÊT SUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 48 heures avant la tenue de la présente, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 relative à l'adoption du règlement numéro dix-huit deux-cent vingt-trois (18-223) décrétant les taux de taxes pour l'année 2018 et le taux d'intérêt sur tous les comptes dus à la Municipalité;

2018-02-030

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 relative à l'adoption du règlement numéro dix-huit deux-cent vingt-trois (18-223) . Adopté

7. SERVICE DE GARDE : DEMANDE DE TRANSPORT LORS DE LA JOURNÉE DE PLANIFICATION DU VENDREDI 9 FÉVRIER 2018;

MM Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré se retirent des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE les intervenantes du service de garde proposent d'offrir le service lors de la journée pédagogique du 9 février 2018;

003

ATTENDU QUE la contribution demandée à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton vise à assumer les frais de transport des enfants entre Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Jacques-de-Leeds, en début et en fin de journée;

ATTENDU QU'aucune rémunération n'a à être versée par la Municipalité dans le cadre de cette initiative;

ATTENDU QUE les parents pourront participer sur une base volontaire à cette offre de service;

2018-01-031

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'allouer un montant de 115 \$, taxes en sus, pour défrayer le coût de transport tel que décrit, le tout conditionnel à une inscription minimale de douze (12) enfants à cette initiative. Adopté

8. FÊTE DE LA PÊCHE

ATTENDU QUE la Municipalité tiendra sa troisième édition de la Fête de la pêche le 9 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'allouer un montant de 2 800\$ pour l'achat de truites mouchetées. Adopté

9. DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DANS LES RUES ET CERTAINS ESPACES MUNICIPAUX , ET D'UTILISATION DU CHALET DES LOISIRS LORS DE LA RANDONNÉE QUAD DU 15 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton reçu de M. Marcel Gagnon une demande d'autorisation de stationnement dans les rues et espaces municipaux, et d'utilisation de l'étage supérieur du Chalet des loisirs lors de la randonnée Quad du 15 septembre 2018;

ATTENDU QUE la demande vise les rues, espaces et édifice suivants : la rue du Couvent, la 1^e Rue, la 4^e Rue (excluant sa portion privée), le court de tennis pour le stationnement des quads des patrouilleurs, et l'étage supérieur du Chalet des loisirs pour usage par les organisateurs;

ATTENDU QUE les organisateurs ont présenté le circuit qu'empruntera la randonnée Quad sur les routes de la municipalité;

ATTENDU QUE cette randonnée s'inscrit dans le cadre des activités communautaires de la Férie des couleurs 2018;

2018-02-032

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'accepter la demande telle que formulée. Adoptée

10. RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE BUT D'AMÉLIORER LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE en mars 2017, la Municipalité avait déposé une demande d'aide financière au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'amélioration du réseau routier local dans le cadre du PAARRM;

ATTENDU QUE cette demande (dossiers n° 00025326-1-31135 (12) - 2017-06-14-26 et 00025670-1-31135 (12) – 2017-06-14-27) avait pour

004

objectif la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier de la municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère a octroyé une aide financière de 40 000 \$ pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier de la municipalité;

2018-02-033

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la municipalité pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et que le directeur général soit autorisé à signer les documents requis. Adopté

11. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE toute municipalité locale doit, avant le 1er mars 2018, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (art. 13 Loi sur l'éthique).

ATTENDU QUE le Conseil municipal a le devoir d'adopter avant le 1^{er} mars 2018 le Code conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QUE copie du règlement 14-202 avait été remis aux élus pour commentaires et bonification;

2018-02-034

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette, et résolu unanimement, d'adopter le Code d'éthique et de déontologie déjà en vigueur et adopté par règlement 14-202, en y apportant l'ajout suivant à l'Article 3, alinéa 4), traitant de **La loyauté envers la municipalité**.

Texte original : « *Tout membre recherche l'intérêt de la municipalité.* »

Remplacé par : *Tout membre recherche l'intérêt de la municipalité et non ses intérêts personnels.* » Adopté

12. RÉOLUTION DEMANDANT AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, D'INTERVENIR AFIN DE GARANTIR LE RECRUTEMENT DE NOUVEAUX PSYCHIATRES À L'UNITÉ DE PSYCHIATRIE DE L'HÔPITAL DE THETFORD

ATTENDU QUE les trois médecins psychiatres ont décidé de cesser l'exercice de leur profession en tant que membre actifs du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) au Centre hospitalier de la région de Thetford du Centre intégré de services de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS);

ATTENDU QUE ces démissions entraînent la fermeture de l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Thetford pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE les autorités du CISSS de Chaudière-Appalaches ont consentis des efforts majeurs afin d'assurer de rehausser la qualité des services de psychiatrie, et ce à la demande même des psychiatres démissionnaires;

ATTENDU QUE des travaux majeurs de 1,3M \$ ont été réalisés pour rénover l'unité de psychiatrie;

005

ATTENDU la décision des psychiatres démissionnaires de ne plus assurer les services de garde et d'urgence 24/7;

ATTENDU les impacts négatifs pour les usagers qui devront dorénavant recevoir des services usuels de proximité à une heure ou plus de leur domicile;

ATTENDU QU'en raison des difficultés de recrutement et de remplacement, la fermeture de l'unité risque de devenir permanente;

ATTENDU QUE les services de santé mentale sont des services de proximité au même titre que ceux de santé physique;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches présente le plus grand nombre de suicides parmi toutes les MRC de la grande région Chaudière-Appalaches;

2018-02-035

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion, et résolu unanimement, que la municipalité adresse une demande formelle au ministre de la santé M. Gaétan Barrette pour qu'il intervienne directement dans les plus brefs délais pour garantir le recrutement de nouveaux psychiatres à l'unité de psychiatrie de l'hôpital de Thetford,

Que copie de cette résolution soit acheminée au ministre M. Laurent Lessard, au président-directeur général et au Conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches, et à la Fondation de l'hôpital de la Région de Thetford. Adopté

13. FONDS CULTUREL 2018 – APPEL D'OFFRE DE PROJETS PAR LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) a procédé à l'appel de projets pour le *Fonds culturel* de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE l'appel d'offre vise des projets touchant tous les secteurs culturels : «arts de la scène», «arts visuels», «métiers d'art», «lettres», «bibliothèques et communications», et «patrimoine et histoire».

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite promouvoir le Sentier des Champions et en rehausser l'attrait touristique, pédagogique, artistique et culturel;

2018-02-036

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de présenter un projet de promotion culturelle du Sentier des Champions dans le cadre du *Fonds culturel* de la MRC. Adopté

14. ACHAT D'ÉPINETTES

Ce sujet est reporté.

15. VOIRIE

15.1 ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

En raison des conditions climatiques hivernales, la Municipalité a procédé à l'achat de 25 tonnes additionnelles de sel de déglacage au prix de 87.25\$ la tonne.

16. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Aucune correspondance particulière.

16.1 COMITÉ DES ÉLU(E)S

M. Alexandre Dubuc-Ringuette rappelle la tenue d'une activité jeux video et jeux de société pour les jeunes de 8 à 12 ans, le samedi 10 février 2018. Cette information a déjà été transmise aux élèves de l'école De la Pierre-Douce, et elle sera publiée dans L'Écho des Montagnes qui sera mis à la poste cette semaine.

17. PÉRIODE DE QUESTION

La mairesse fourni les explications concernant la taxation municipale et les tarifs compensatoires pour les services d'aqueduc et d'égouts du secteur Saint-Pierre. Des explications sont également données quant à la prochaine cueillette des gros rebus.

18. AFFAIRES NOUVELLES**Scie mécanique**

La scie mécanique de la municipalité servant aux travaux de voirie nécessite à être remplacée en raison de bris répétés.

2018-02-037

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une nouvelle scie mécanique pour usage des travaux de voirie municipale. Adopté

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-02-038

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h12.

_____(signé)_____
France Laroche, mairesse

_____(signé)_____
Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche mairesse, atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

